

MOTION ACTION

CAA VERSAILLES DU VENDREDI 20 MARS

Situation générale

L'Europe sous la férule néo-libérale

Confrontées aux résistances et aux impasses des politiques d'austérité dont les ravages sur le plan économique, social et démocratique ne cessent de s'amplifier, l'Eurogroupe, la commission européenne et la BCE sont en train d'utiliser la panoplie des moyens de coercition (réglementaire, monétaire, financier) inscrits dans les traités européens successifs pour imposer les ajustements structurels aux Etats qui les contestent ou ne les mettent pas en place assez vite .

La Grèce est ainsi privée de liquidités pour s'opposer aux orientations du cartel néo-libéral à la tête de l'Europe, et elle est poussée vers la sortie de la zone euro, au motif qu'il ne peut y avoir de choix démocratiques contre les traités européens, selon les termes du président de la commission. Des propos qui rappellent pourquoi ces traités pour la plupart ont été imposés contre ou sans le consentement des peuples concernés.

Quant à la France, parce que la réduction de son déficit budgétaire n'atteindra pas l'objectif fixé, elle est visée par une procédure de sanctions par la commission européenne qui étrenne ainsi les nouveaux moyens de contrôle et de rétorsion offerts par le TSCG ratifié à la demande de Hollande. Le Gouvernement est sommé d'organiser 4 milliards de coupes supplémentaires dans un budget qui se fondait déjà sur une réduction historique de la dépense publique et, donc, de relancer encore pour un tour une spirale mortifère. Cette nouvelle réduction de la dépense publique va, en effet, restreindre encore plus une activité économique déjà atone et contribuer de cette manière à tarir davantage les recettes fiscales pour au final creuser encore plus le déficit.

Le rachat des dettes souveraines par la BCE à hauteur de 1000 milliards d'euros ne marque aucune inflexion. Il met en exergue, en revanche, les impasses de l'orientation néo-libérale. Les rachats de dette ont pour objectif, par l'injection de liquidités qu'ils vont provoquer, de conjurer le spectre de la déflation qui se précise, en dépit de la baisse du cours du pétrole et de l'euro, en principe favorable à une reprise de la consommation et des exportations. Mais cet apport de liquidités a toutes les chances, dans la réalité, de venir nourrir de nouvelles bulles spéculatives, à la grande satisfaction des intérêts de la finance, sans se traduire par des créations d'emplois et d'activités. En effet, le maintien de politiques d'austérité entretient, par le biais de la réduction de la dépense publique et de la rigueur salariale, l'atonie de la demande, et n'encourage donc pas l'investissement productif.

Face à cette politique qui s'effectue contre les peuples et qui montre combien l'Europe a été conçue au service du capital, il y a une responsabilité pour le mouvement syndical de construire les solidarités avec les luttes et les mobilisations en cours en Irlande, en Espagne, au Portugal, en Belgique, en Italie contre les politiques d'austérité. Il faut peser pour que le Gouvernement français respecte les choix du peuple grec qui a porté au pouvoir un gouvernement qui entend rompre avec les logiques mortifères du néolibéralisme et qui représente un espoir de changement que l'oligarchie politico-financière en place veut éteindre.

La fuite en avant du Gouvernement en France

En France, le Gouvernement, par son choix de marcher main dans la main avec le patronat et de durcir la politique néo-libérale, ne cesse de précipiter le pays dans une crise sociale, économique et politique toujours plus profonde. La croissance et la consommation restent en berne, le chômage ne baisse pas en dépit de l'exercice de communication indécent du Gouvernement sur la baisse des chômeurs de catégorie A qui voulait occulter la montée en parallèle de ceux de catégorie C, l'investissement ne repart pas, à cause de la faiblesse de la demande, le pouvoir d'achat s'érode, la déflation guette. Les seuls gagnants de la politique de l'offre sont le patronat et les rentiers, tandis que les inégalités et la précarité continuent d'enfler. Le Gouvernement est aujourd'hui dans une situation où il ne lui reste comme seule arme que l'intransigeance et l'autoritarisme pour appliquer sa politique, faute de pouvoir convaincre, à cause de la trahison de ses engagements électoraux et de l'échec de sa stratégie. La tentative de vouloir exploiter les dramatiques événements du 7 et 8 janvier pour ressouder une majorité autour de lui a vite pris fin devant son obstination à poursuivre le remodelage néo-libéral.

La loi Macron a, en effet, été imposée contre l'avis des organisations représentant la majorité des salariés et par l'usage du 49.3, car le Gouvernement n'était pas en mesure de pouvoir compter sur une majorité pour la voter. Après l'ANI, le pacte de compétitivité et de responsabilité, cette loi s'inscrit pleinement dans le programme des réformes structurelles, promues par le MEDEF et la commission européenne. Commandés par le dogme de la réduction de la dépense publique, le désengagement de l'Etat et l'abandon de services publics sont étendus et systématisés à de nouveaux domaines pris en charge désormais par la seule initiative privée, y compris dans des domaines régaliens et stratégiques comme celui de l'armement. Les droits et les protections des salariés connaissent de nouvelles régressions (travail du dimanche et de nuit, fonctionnement des prudhommes, médecine du travail, obligation de reclassement...) pour inféoder ceux-ci davantage à un pouvoir discrétionnaire du patronat et favoriser les logiques de profit. Cela fragilise par contrecoup les statuts des fonctionnaires qui seront présentés comme des privilégiés.

Le projet de loi sur les instances représentatives dans les entreprises, proposé par le Gouvernement en l'absence d'accord entre les OS et le patronat, rendu impossible par la prétention de ce dernier à vouloir rogner les moyens donnés aux salariés pour se défendre et contrôler les décisions de l'employeur, va dans le même sens et s'aligne sur les revendications patronales.

Les négociations sur les retraites complémentaires dans le secteur privé, soumises à un déséquilibre des comptes, s'effectuent, là aussi, sous le signe d'une épreuve de force engagée par le patronat. Alors que celui-ci a creusé le déficit des comptes en ne s'acquittant pas de ses obligations prévues par la loi en terme de financement, il refuse toute hausse des cotisations, en arguant de la ligne définie par le Gouvernement à travers le pacte de responsabilité, et veut imposer gel des pensions, allongement de la durée de cotisations, fusion des régimes complémentaires. L'issue de ces négociations peut préparer de nouvelles régressions pour les pensions publiques selon le principe de l'équité entre le privé et le public.

Par ailleurs, Y. Moreau qui s'est déjà utilisée dans un rapport en 2013 pour une réforme régressive des retraites doit remettre le 15 juillet un rapport sur les modes d'indexation des pensions. Les premières informations qui filtrent laissent attendre des propositions de nouvelles attaques contre le pouvoir d'achat et le niveau de vie des retraités.

Dans la Fonction publique, les discussions ouvertes sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations ne débouchent sur aucune avancée significative de nature à répondre à la revendication légitime de revalorisation globale de nos qualifications, à cause du carcan de l'austérité. Si le

Gouvernement confirme les principes d'une architecture statutaire qui garantit le respect des qualifications, de l'organisation par corps, de l'équité de traitement et du droit à la carrière, les gains indiciaires promis ne concerneraient que les fins de carrière, seraient très étalée dans le temps et risquent d'être relativement modestes ; l'intégration des primes dans le régime indiciaire, intéressante pour d'autres corps et surtout la haute fonction publique où elles représentent une part importante du traitement, aura des effets limités sur les pensions des enseignants. Ces chiches mesures apparaissent comme un nouvel épisode d'une politique de communication visant à jeter un écran de fumée sur une politique qui a pris pour cible les rémunérations des fonctionnaires au nom de la réduction de la dépense publique. Elles reposent sur une logique pernicieuse qu'il faut dénoncer. Ce que propose le Gouvernement, au fond, c'est seulement de redistribuer une petite partie des importantes économies qu'il réalise par le gel du point d'indice et l'augmentation de la retenue pour pension, toujours maintenus.

Dans ce contexte de fortes attaques, la CAA se félicite de l'initiative unitaire interpro FSU-CGT-FO-Solidaires de construire un processus de mobilisation, rassemblant pour la première fois depuis longtemps actifs et retraités, afin de créer le rapport de force pour mettre fin à l'austérité. Le syndicalisme de lutte et de transformation sociale a un rôle important à jouer pour redonner des perspectives à l'ensemble des salariés, dans une période où le découragement et le repli sur soi, face à l'intransigeance et aux reniements du pouvoir, l'emportent et entraînent sur le plan politique abstention, effondrement de la gauche institutionnelle et montée de l'extrême droite, instrumentalisées pour de bas calculs politiques par certains.

Mais la tâche suppose un engagement sans fard et dans la durée des parties prenantes. Si les mobilisations sectorielles qui ont été organisées jusqu'ici montrent les difficultés pour faire entrer dans l'action les salariés (SNCF, enseignement supérieur, routiers...), la nouvelle mobilisation, à l'opposé, de l'action des retraités du 17 mars, s'inscrivant dans le prolongement des actions de 3 juin et du 30 septembre dernier, sur la base de revendications unitaires, au plus près des préoccupations des retraités, témoignent de la possibilité de fédérer les mécontentements provoqués par la politique du gouvernement autour d'alternatives progressistes.

Education :

Dans l'Education, depuis les attentats du mois de janvier, les déclarations voire injonctions, assignant à l'Ecole un rôle essentiel dans la transmission des valeurs républicaines se sont multipliées. Outre qu'elles méconnaissent ou minimisent le travail au quotidien des équipes dans les établissements scolaires, elles permettent de poser la question fondamentale de la politique à mener pour que le Service public d'Education assure pleinement ses missions et pour que les personnels soient reconnus à la hauteur de leur qualifications.

Or le constat est dramatique : à cause de la politique d'austérité que le Gouvernement ne cesse de renforcer, la crise d'attractivité de nos métiers perdure, faute de revalorisation et de perspective d'amélioration des conditions d'exercice des personnels, et le Service public d'Education n'a pas les moyens de son bon fonctionnement, à cause d'un budget notoirement insuffisant pour créer les emplois à la hauteur des besoins. Dans le cadre de la préparation de la rentrée 2015, les DHG, insuffisantes, sont rejetés dans de nombreux CA ; des établissements se mobilisent, semaine après semaine, selon des rythmes propres, sur une base locale, pour obtenir des moyens supplémentaires ; l'Administration concède selon une politique contestable du guichet des moyens en prélevant sur les réserves pour les ajustements de juillet ou joue le pourrissement.

L'EMC, annoncé comme devant être étendu aux séries technologiques ne fait l'objet d'aucun financement, en l'état. Le SNES-FSU doit demander le report de sa mise en place.

La nouvelle carte cible de CIO qui prévoit la suppression d'un tiers des CIO est inacceptable. Le SNES-FSU appelle à une journée d'action nationale le 20 mars et l'ensemble des personnels à signer et à faire signer la pétition pour le maintien de l'ensemble des CIO.

D'autre part, les orientations concrètes de pans entiers de la politique éducative contredisent le principe d'égalité et l'objectif de réussite de tous les élèves.

Le silence du MEN sur la question des lycées de l'EP, évincés de la nouvelle carte de l'EP, est inacceptable après les annonces faites de les prendre en compte, suites aux mobilisations du mois de novembre. Le SNES-FSU doit continuer d'intervenir pour qu'elle ne soit pas enterrée

Une offensive brutale et frontale contre le Second degré, le SNES-FSU et son projet d'école

Le Ministère a déclenché une offensive brutale et frontale contre le Second degré et le SNES-FSU. Considérant qu'il n'est plus tenu ni par les conclusions des chantiers sur les métiers et les missions ni par des "équilibres" trouvés dans les formulations de la loi d'orientation, il utilise les textes d'application (décret sur le conseil pédagogique et le conseil école-collège, décret sur les IMP, circulaire sur les obligations de service...) et la réforme du collège pour imposer l'Ecole fondamentale et une transformation de nos métiers.

Le décret sur les imp, à rebours des principes qui avaient été affirmés de garantir la transparence et l'égalité de traitement, institue un pouvoir discrétionnaire du C/E, tout en permettant de faire des économies sur la masse salariale. Le projet de circulaire sur les IMP qu'il a soumis aux OS va bien au-delà de la simple définition des modes d'attribution des indemnités. Il prétend imposer une réorganisation des métiers et des missions à l'intérieur des établissements en dénaturant et déqualifiant des fonctions avec comme objectif de créer une hiérarchie intermédiaire. Le projet de circulaire sur les obligations de service, s'il contient des reculs dans sa seconde version, développe toujours des formulations qui donnent le pouvoir aux C/E d'imposer des tâches supplémentaires sous la forme de participations obligatoires à des réunions, à des évaluations communes, aux heures de vie de classe.

Mis en cohérence avec le projet de réforme des collèges, ces circulaires en apparaissent comme une pierre d'angle.

Fondée sur une vision caricaturale et dépassée du collège assimilé à un petit lycée, le projet de réforme du collège constitue une charge idéologique et politique contre les enseignants du Second degré dont le statut et les pratiques liées à l'enseignement disciplinaire seraient à l'origine des inégalités. Remettant en selle l'Ecole fondamentale, il reprend les vieilles lunes des apprentissages fondamentaux, de la réduction des horaires d'enseignement disciplinaire et de la mise en cause de la structuration disciplinaire des enseignements (généralisation de l'EIST en 6e rejeté par les collègues, entre autres). Par la logique du renvoi au local (20% des DHG), il prépare, sur une échelle encore plus étendue que la réforme des lycées, la mise en concurrence des établissements et des disciplines, faisant éclater les cadrages nationaux, sous couvert d'encourager les initiatives d'équipes qui, dans la réalité, seront dépossédés de leur expertise et encadrés par de nouveaux contremaîtres pédagogiques (coordonnateur de cycle, de niveau d'enseignement), au prix d'un allongement du temps de présence dans les établissements. Il marque ainsi un renoncement à faire de l'élévation générale des savoirs et des qualifications de tous un objectif dans une logique d'employabilité en sommant chaque établissement d'adapter une partie des enseignements et les évaluations à son public et, au final, d'entériner les inégalités d'apprentissage. Financé à moyens constants, il porte enfin la marque de

l'austérité car il supprime la diversité de l'offre d'enseignement dans les collèges (latin, grec, classes bilangues...) pour financer les nouveaux dispositifs prévus.

Cette orientation du MEN fait peser de lourds dangers sur l'écriture des programmes qui doit résulter de la définition du nouveau socle de connaissances, de compétences et de culture commune. Celle-ci s'effectue à marche forcée, sur fond de conflit entre le CSP et la DEGESCO qui persiste à vouloir rétablir un socle, utilitariste et appauvri, proche de celui de 2005, et imposer, une primarisation du collège et un pilotage par le local à travers l'organisation par cycle et par compétence. Les personnels, pourtant premiers experts de leurs métiers, sont clairement mis sur la touche, avec une consultation éclair durant les congés du printemps, sans journée banalisée, avant présentation des programmes définitifs au CSE en septembre. Là aussi, les garanties que le SNES-FSU croyait avoir acté par des compromis risquent d'être balayées.

Organiser une riposte d'envergure

Le SNES-FSU doit dénoncer publiquement les méthodes employées par le MEN : reniement des engagements pris, calendrier à marche forcée et aberrant pour des réformes de cette ampleur, refus de consulter réellement la profession. Pour organiser la mobilisation, le SNES-FSU doit avoir le souci constant de mettre en cohérence l'ensemble des attaques qui ont pour objectif de dénaturer nos métiers et de caporaliser la profession en faisant lien avec la revalorisation nécessaire de nos métiers. Cela exclut les consultations électroniques, ciblant des points précis déconnectés de la vision d'ensemble et sans débat préalable dans les collectifs de travail, qui peuvent parfois donner l'impression de s'inscrire dans une logique d'accompagnement et non d'action.

La réforme du collège, parce qu'elle en conforte les logiques, témoigne, par ailleurs, de la volonté de ne pas remettre en cause la réforme du lycée.

Pour ce qui concerne le collège, il doit exiger une consultation des personnels sur la base d'une journée banalisée aussi bien sur l'organisation des enseignements en collège que les nouveaux programmes pour ne pas laisser le débat s'enfermer dans le champ du lobbying qui favorise le camp de l'Ecole fondamentale. Il doit continuer d'affirmer l'exigence d'une autre réforme, authentiquement progressiste. Il est en effet impératif de sortir du piège de l'opposition binaire et délétère entre cette réforme et le statu quo ou la fin du collège unique à laquelle la coalition FCPE/SGEN/UNSA/UNL/MEN, reformé comme au temps du lycée, veut réduire le débat. Cela implique, pour mener une campagne de terrain aussi bien auprès des collègues que des parents d'élèves, de proposer un projet alternatif clair et d'avoir une analyse sans concession de ce qui est proposée, en en faisant craquer le vernis.

Toute réforme du collège ambitieuse ne peut se faire qu'en injectant de vrais moyens, ce qui n'est pas le cas pour celle-ci, même l'UNSA a vu le problème. Défendre les horaires disciplinaires qui ont été fortement rabetés depuis 20 ans, c'est défendre les conditions de réussite des élèves à double titre : si l'on sait une chose, c'est que toute réduction accroît les effets des inégalités sociales sur leur réussite scolaire et toute augmentation du nombre de classes entraîne un alourdissement de la charge de travail des enseignants et, donc, une baisse de l'efficacité professionnelle. Les globalisations d'horaires doivent être abandonnées parce qu'elles portent en germe la bivalence, entraînent une gestion des enseignements au local en fonction des ressources disponibles et mettent ceux-ci en concurrence. Chaque discipline doit avoir un horaire dédié et fléché, et les enseignements optionnels doivent être préservés (latin, grec...). L'horaire professeur dans les disciplines doit être abondé pour la mise en place de modalités diversifiées.

Les enseignements pratiques interdisciplinaires n'ont rien de nouveau. Ils ont un passé et un passif : celui des TPE, celui des IDD qui, au final, ont permis de supprimer des horaires disciplinaires, n'ont pas levé les obstacles à l'apprentissage des élèves en difficulté et ont été une usine à gaz à gérer. Les moyens nouveaux, s'il y en a, seraient plus utilement consacrés à la baisse du nombre d'élèves et aux dédoublements pour l'enseignement des disciplines.

La réussite des élèves au collège demande avant tout la possibilité de diversifier les situations pédagogiques, notamment via la baisse des effectifs des classes et la possibilité de travail en petits groupes, l'intégration dans les services d'heures de concertation, l'amélioration de la formation initiale et la reprise de la formation continue.

Action

Le 9 avril est une étape de ce processus de mobilisation interprofessionnel qui doit appeler des suites, car il est impératif de trancher avec les appels éclatés et sans lendemain des deux années précédentes. La FSU, en prenant toute sa place dans l'intersyndicale de la Fonction publique pour construire une journée de grève et de manifestations à l'échelle de celle-ci, a pris ses responsabilités pour en assurer la réussite, en ancrant les revendications sur les besoins des services publics et des personnels de la FP, particulièrement touchés par l'austérité et en exigeant la fin du gel du point d'indice, le rattrapage du pouvoir d'achat, les créations d'emplois pour améliorer le fonctionnement du SP et les conditions de travail de ses agents...

Cependant, face à l'attaque frontale contre le Second degré et nos métiers, le SNES-FSU doit proposer un cadre de mobilisation propre au second degré qui ne peut s'articuler complètement à celui de l'interpro. L'appel à la mobilisation des collègues, en trouvant les modalités appropriées pour fédérer le plus grand nombre, doit structurer l'expression et la stratégie du SNES car les négociations à froid, sans construction de rapport de force, face au MEN, ont montré qu'elles étaient une impasse.

Si les contraintes du calendrier et la nécessité d'une action rapide imposent d'intégrer à l'appel du 9 les mots d'ordre d'une autre réforme des collèges et de la défense de nos conditions de service, cette journée n'est pas propice pour assurer pleinement leur visibilité et leur audience.

C'est pourquoi, le SNES-FSU doit impulser une campagne d'heures d'info syndicale avec prise de positions relayées par les sections départementales/académiques/nationales à partir d'un matériel bien cadré pour exiger une autre réforme du collège, avec comme 1ere échéance le CSE du 10 avril, et la réécriture des circulaires.

En fonction des réponses du MEN après le 9 et le 10 avril, le SNES-FSU mettre en débat les suites à donner auprès des collègues et dans ses instances.

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abst : 0

NPPV : 0